

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03750

Numéro SIREN : 831 225 727

Nom ou dénomination : 2C3

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 31296

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme de Laitre Charlotte

A COMPLETER
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20181710062525

Pour le compte de :

SAS 2C3
10 AVENUE LAFAYETTE
78600 MAISONS-LAFFITTE

N° SIREN : 831 225 727
Période déclarée : 2020
Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

021



Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065
(Applicable à compter du
31/12/2020)

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%	<input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28%	<input type="text"/>	Déficit (<i>report du 2033-B</i>)	<input type="text" value="816"/>
-----------------------------------	----------------------	--------------------------	----------------------	-------------------------------------	----------------------------------

021

Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi
 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
 (Applicable à compter du
 31/12/2017)



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances autres (3)	600		600
Disponibilités	5 364		5 364
TOTAL II	5 964		5 964
TOTAL GENERAL (I + II)	5 964		5 964

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	500
Report à nouveau	-247
Résultat de l'exercice	-816
TOTAL I	-563
3 - DETTES	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 600
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	2 927
TOTAL III	6 527
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 964

2021

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
(Applicable à compter du
31/12/2019)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

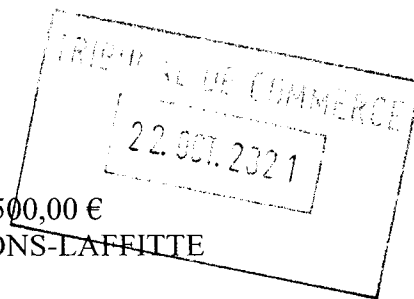
1	Titre			
	Nom et prénom	de laitre	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	
	Date de naissance	15/09/1984	Pays de naissance	
	Code postal de naissance		Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal		Ville	
	Pays			
2	Titre			
	Nom et prénom	Chappet	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	50	Pourcentage de détention	
	Date de naissance	11/06/1983	Pays de naissance	
	Code postal de naissance		Commune de naissance	
	Numéro, type et nom de voie			
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal		Ville	
	Pays			

2c3

Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 10, avenue la Fayette – 78600 MAISONS-LAFFITTE

SIRET

831 225 727 000 13



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un,

Le vingt-cinq juin,

A quinze heures,

Les associés de la société 2c3, société par actions simplifiée au capital de 500,00 €, divisé en 500 parts de 1,00 € chacune, dont le siège social est à MAISONS-LAFFITTE (78 600) : 10, avenue La Fayette, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la présidente.

Sont présents :

- * Madame Charlotte DE LAITRE propriétaire de 251 parts de 1,00 €
- * Madame Claire CHAPPET propriétaire de 249 parts de 1,00 €

Madame Charlotte de Laitre préside la réunion et fait constater la présence de la totalité des associés possédant ensemble 500 parts, soit le montant du capital social.

Les conditions de quorum étant réunies, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les comptes annuels au 31 décembre 2020,
- le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- un exemplaire des statuts,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Madame la Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer, savoir :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des conventions,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

Madame la Présidente rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de tous les actionnaires au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée, et adressés à ceux qui en ont fait la demande.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 816 € en totalité au compte « Report à nouveau » de la société, qui représente désormais un solde débiteur de 1 063 €.

L'assemblée générale prend acte de ce que aucunes sommes ont été distribuées à titre de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée. L'assemblée générale extraordinaire aura lieu à la suite de la présente assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION


L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

Claire Chappet

Signé par Claire Chappet
✓ Signé et certifié par yousign 

Claire CHAPPET

Charlotte de Laitre

Signé par Charlotte de Laitre
✓ Signé et certifié par yousign 

Charlotte DE LAITRE

